



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Centres d'information et d'orientation

Question écrite n° 46760

Texte de la question

M. Jean-Pierre Brard attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la baisse des budgets des centres d'information et d'orientation (CIO) d'Etat. Dans certaines académies, la diminution est de 21 %. Dans l'academie de Creteil, dont depend Montreuil, elle atteint 11 %. Les CIO ont des missions de service public particulièrement importantes a un moment ou l'orientation est considerée comme une composante de l'éducation. Comment mettre a disposition des publics scolaires et non scolaires une documentation variée, objective et moderne avec de telles baisses de credits - cela n'étant qu'un exemple parmi la multitude de contraintes qui pesent sur les CIO ? Il lui demande donc quelles mesures peuvent être prévues pour que les CIO d'Etat retrouvent leur budget initial déjà insuffisant dans la majorité des cas.

Texte de la réponse

Depuis 1991, les credits destinés a la prise en charge des frais de fonctionnement des centres d'information et d'orientation sont integres dans la dotation globale de fonctionnement de chaque academie. Il appartient donc aux autorites academiques de degager des priorites et de prévoir a l'interieur de l'enveloppe qui leur est deleguée la part qui pourra être consacree aux frais de fonctionnement des CIO Face aux difficultes de fonctionnement des services, liees aux contraintes budgetaires ayant conduit a une annulation de credits en fin de gestion 1996, un travail de recensement et de comparaison des outils de repartition des credits de fonctionnement a l'interieur de chaque academie est actuellement en cours. Il vise a une plus grande transparence et permettra de rechercher une harmonisation des budgets consacres au fonctionnement des services, et en particulier des CIO Par ailleurs, tenant compte des tensions pesant sur ces credits, et malgre les difficultes budgetaires, la loi de finances pour 1997 n'a consolide que partiellement la mesure d'economie intervenue en gestion 1996, apportant ainsi une legere augmentation (2,7 %) des credits de fonctionnement disponibles en 1997 (hors mesure d'abondement au titre de la suppression de la franchise postale) par rapport aux credits disponibles en 1996.

Données clés

Auteur : [M. Brard Jean-Pierre](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46760

Rubrique : Orientation scolaire et professionnelle

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 décembre 1996, page 6815

Réponse publiée le : 24 mars 1997, page 1538